

Programme d'appui à l'innovation pédagogique

Volet **Nanoprogrammes**

Appel à projet institutionnel
2024-2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

Table des matières

Objectifs.....	3
Projets admissibles.....	3
Montant des subventions.....	3
Processus d'appel à projets	4
Dépenses admissibles	6
Synthèse des principales dates	6
Demandes d'information.....	6
Annexe 1 : Qu'est-ce qu'un nanoprogramme?	7

Objectifs

Les nanoprogrammes sont des microcertifications offertes par l'Université Laval qui proposent un parcours de formation intensif, centré sur un thème d'actualité et/ou des compétences émergentes recherchées dans le milieu professionnel. Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique par la mise en place d'un volet portant spécifiquement sur le développement de nanoprogrammes.

Projets admissibles

Les projets admissibles doivent répondre aux caractéristiques d'un nanoprogramme, tels que définis à l'Université Laval :

- Être d'une durée de 45, 90 ou 135 heures (45 heures = 1 crédit);
- Permettre la reconnaissance de 1, 2 ou 3 crédits universitaires dans des programmes crédités;
- Contribuer à l'innovation dans la formation régulière créditée, de façon non exclusive :
 - En participant au développement de nouveaux contenus pour la formation créditée;
 - En favorisant la collaboration entre le milieu universitaire et le marché de l'emploi;
 - En soutenant l'interdisciplinarité et la collaboration entre les facultés, collaboration qui pourra se poursuivre dans le développement de la formation créditée;
 - En permettant de lancer une offre de formation rapidement sur un enjeu actuel;
 - En permettant de vérifier l'intérêt du public cible sur le sujet de formation avant de développer un programme crédité plus long.
- Porter sur un ou des enjeux d'actualité;
- S'inscrire dans une perspective de formation tout au long de la vie;
- Être conçues et élaborées selon les standards universitaires en ce qui a trait à la qualité de la formation, aux activités d'apprentissage et aux modalités d'évaluation;
- Favoriser l'acquisition de compétences par une clientèle issue du milieu professionnel;
- Soutenir les apprenantes et les apprenants dans la réalisation d'une activité de développement professionnel en lien direct avec leur milieu professionnel (transfert des compétences dans la pratique professionnelle).

Montant des subventions

Selon la durée du nanoprogramme, les subventions suivantes pourront être versées :

Durée du nanoprogramme	Montant de la subvention	Reconnaissance en crédits universitaires
45 heures	3 500 \$	1
90 heures	7 000 \$	2
135 heures	10 500 \$	3

Processus d'appel à projets

Étape 1 : Envoi de la lettre d'intention

1. Chaque direction facultaire est invitée à identifier et à sélectionner un ou des projets de nanoprogrammes qu'elle souhaite réaliser en 2024-2025.
2. Une fois la sélection effectuée, rédiger une lettre d'intention d'une longueur maximale de 1 000 mots pour chaque projet présenté et qui répond aux questions suivantes :
 - a. À quels besoins de formation le nanoprogramme répond-il?
 - b. À quel(s) public(s) cible(s) ce nanoprogramme s'adresse-t-il ?
 - c. Dans quels cours crédité(s) les contenus du nanoprogramme seront-ils intégrés et/ou de quel(s) cours crédité(s) les contenus du nanoprogramme proviendront-ils?
3. La lettre doit être signée par le membre du corps professoral responsable du projet, ainsi que par la direction de l'unité. L'envoi, au Service de soutien à l'enseignement, de la lettre d'intention signée est une condition essentielle à la soumission d'un projet de nanoprogramme.

Étape 2 : Rencontre exploratoire

L'évaluation des projets sera réalisée en fonction des paramètres précisés dans le présent document et des informations demandées dans le formulaire.

À la suite de l'évaluation, une rencontre exploratoire sera organisée avec chaque équipe des projets qui auront été retenus. L'objectif étant de discuter plus en détail du nanoprogramme, de sa faisabilité, de son échéancier et de son budget. Il s'agit de créer les conditions essentielles de succès nécessaires à la poursuite du projet. À la fin de cette rencontre, les options suivantes sont possibles :

- Demander à l'équipe responsable du projet certaines précisions quant au contenu, à l'échéancier ou au budget.
- Ne pas accepter la poursuite du projet de nanoprogramme et recommander à l'équipe de prévoir, par exemple, une formation continue courte ou un cours crédité.
- Poursuivre le projet vers l'Analyse de faisabilité.

Étape 3 : Analyse de faisabilité

Tout au long de l'analyse de faisabilité, le Service de soutien à l'enseignement accompagnera l'équipe responsable du projet à travers les différentes phases : 1- idéation ; 2- prototypage ; 3- test ; et 4- décision.

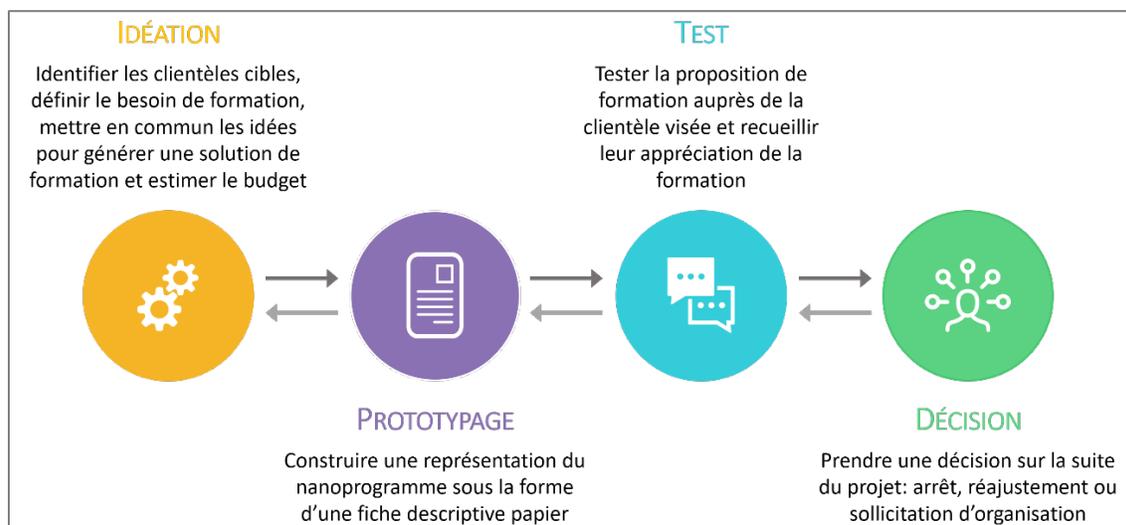


Figure 1. Étapes de l'analyse de faisabilité d'un nanoprogramme

Au terme de l'analyse de faisabilité, un rapport est remis à l'équipe facultaire dans le cadre d'une rencontre d'aide à la décision avec le Service de soutien à l'enseignement. Le rapport vise à fournir un portrait de la faisabilité du nanoprogramme, à présenter les scénarios de rentabilité financière, et à discuter des orientations pédagogiques à privilégier.

Étape 4 : Confirmation de l'acceptation du projet de nanoprogramme

Au terme de l'analyse de faisabilité, l'acceptation finale du projet est confirmée par courriel à l'équipe du projet et à la direction de l'unité concernée. L'acceptation du projet sera accompagnée de la confirmation du montant de la subvention octroyée pour le développement du nanoprogramme.

Étape 5 : Développement du nanoprogramme

L'équipe responsable du projet, en collaboration avec la direction exécutive de sa faculté et le ou la responsable facultaire des études de sa faculté, réalise le développement du nanoprogramme subventionné. Une subvention accordée pour le développement d'un nanoprogramme peut être utilisée jusqu'au 30 avril 2025 et aucun report de solde n'est possible.

Dépenses admissibles

- Libération du membre du corps professoral responsable du nanoprogramme lui permettant ainsi de se consacrer au développement du projet ;
- Salaire des personnes, autres que des personnes faisant partie du personnel régulier de l'unité, agissant à titre d'experts de contenu qui développeront le matériel didactique (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, conseillers pédagogiques);
- Frais de consultation professionnelle (révision linguistique, traduction, édition, etc.) ;
- Frais de développement technologique (analyse informatique et technologique, programmation, graphisme, traitement de l'image, vidéo, logiciels) ;
- Frais de voyage requis pour la réalisation du nanoprogramme (maximum 500 \$) ;
- Frais de droits d'auteur.

Synthèse des principales dates

Bien qu'il soit possible de déposer une soumission d'un projet de nanoprogramme à tout moment pendant l'année 2024-2025, la date limite pour amorcer la conception d'un nanoprogramme subventionné est fixée au 1^{er} février 2025. Après cette date, seules les analyses de faisabilité seront conduites.

Premier versement de la subvention	Au moment de la confirmation de l'acceptation du projet (étape 4)
Date limite pour amorcer la conception d'un nanoprogramme subventionné	1 ^{er} février 2025
Livraison du projet	Date maximale : 30 avril 2025

Demandes d'information

Éric Martel

Directeur adjoint – formation à distance

Service de soutien à l'enseignement

eric.martel.1@ulaval.ca

Annexe 1 : Qu'est-ce qu'un nanoprogramme?

Définition

À l'Université Laval, un nanoprogramme est une microcertification (1, 2, ou 3 crédits) qui propose un parcours de formation intensif, centré sur un thème d'actualité et/ou des compétences émergentes en demande dans le milieu professionnel. Ce type de formation est conçu pour supporter les individus professionnels dans l'atteinte de leurs objectifs professionnels et académiques. Le cheminement met de l'avant la réalisation d'une activité de développement professionnel en lien direct avec le contexte de pratique de la personne apprenante.

Le nanoprogramme est développé et évalué selon les standards de qualité de la formation créditée de l'Université Laval. Sa réussite conduit à une attestation et à une lettre de développement de compétences. Il s'agit de documents numériques personnalisés qui précisent les compétences développées ou les apprentissages réalisés au cours du nanoprogramme, et indiquent les heures de formation suivies et la reconnaissance de crédits universitaires accordée (1, 2 ou 3 crédits).

Pour plus de renseignements sur les nanoprogrammes

- Caractéristiques : <https://www.ulaval.ca/etudes/nanoprogrammes/quest-ce-quun-nanoprogramme>
- Inscription et coûts : <https://www.ulaval.ca/etudes/nanoprogrammes/inscription-et-couts>
- Évaluations : <https://www.ulaval.ca/etudes/nanoprogrammes/evaluations>
- Certification : <https://www.ulaval.ca/etudes/nanoprogrammes/certification>